



N° : 68678

Du : 30 MARS 2026

**Objet : Gestion des listes électorales - Accès et renseignement du Répertoire Electoral Unique  
- Désignation des agents en charge de ces missions.**

## LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les lois organiques n° 2016-1046 et n° 2016-1047 et la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'instruction ministérielle n° INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les agents habilités à accéder au Répertoire Electoral Unique ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Les Agents Territoriaux dont les noms suivent :

Mme ABASSI Basmin, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme BERNIGAUD Solen, Adjoint administratif territorial  
Mme BLANCHOT Eléonore, Adjoint administratif territorial  
Mme CECILLON Claire, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme CROMBEZ Marie-Jeanne, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme GABON Carole, Attachée Territorial  
M. EL AOUNI Azzedine, Attaché Territorial  
Mme LAMBERET Vanessa, Adjoint administratif territorial  
Mme LAURENT Aline, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
M. MAHBOUDI Medhi, Adjoint administratif territorial  
Mme OUDET Marie-France, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme PIRAT Florance, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme PRINCE Valérie, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme RIVA Nathalie, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Mme SAIDI Monya, Adjoint administratif territorial  
Mme SAINTFELIX Véronique, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Sont habilités à accéder au Répertoire Electoral Unique afin de le renseigner et disposeront pour ce faire d'un compte d'accès.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Ain ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse.

BOURG-EN-BRESSE, le 30 MARS 2025

**Le Maire**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke that extends to the right.

**Jean-François DEBAT**  
**Grand Bourg Agglomération**  
**Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes**